

BULLETIN OFFICIEL

du Comité Provincial de Bruxelles
et du Brabant Wallon



Périodique bimensuel
N°19
27 mai 2011



MICHELIS

Coupes – Trophées – Médailles

91, rue V. Greyson – 1050 Bruxelles – Tél : 02 / 640 97 42

www.michiels-ixelles.be



SOMMAIRE

- Editorial
- Secrétariat
- Pub Michiels
- Cartaping
- PV AG Statutaire du 20/05/2011
- Préparation Calendrier 2011-2012
- Circulaire octroi subventions
- Info Fusion de clubs
- Info changement de nom club / info Rotterdam
- Absences Individuelles – Rappel
- Tournois / Critériums 2011-2012
- Résultats Barrages
- Tableaux Barrages
- 50^{ème} anniversaire CTT Woluwe
- Pub Dandoy

EDITORIAL

Chers amis,

Nul besoin de long discours pour vous dire combien le départ de Jean va laisser un énorme sentiment de manque à tout le CP, à tous les affiliés, pour qui il s'est toujours démené corps et âme.

Dans sa vie professionnelle, comme dans sa vie familiale et sportive, il a toujours recherché l'excellence en travaillant dur, avec méthode et rigueur, sans regarder à de la gloriole personnelle, mais en faisant passer l'intérêt des autres avant le sien.

Il avait une passion pour l'informatique et n'était en cesse d'apprendre, encore et toujours, afin de se perfectionner. Pas un jour ne passait sans qu'il ait retravaillé des documents, découvert de nouvelles fonctionnalités dans les programmes qu'il utilisait, ou trouvé des sites Internet intéressants.



Il était mon ami avant que d'être mon secrétaire, nos coups de fil quotidiens vont beaucoup me manquer, ses coups de gueule constructifs également.

A son épouse, courageuse dans l'épreuve, à ses enfants et petits enfants, le Comité Provincial adresse ses plus sincères condoléances et les assure de son entier soutien.

Nous gageons tous qu'il nous observe de là-haut et qu'il ne manquera pas de nous tirer les oreilles si l'on dévie de la route qu'il avait tracée pour le ping à la Province, à l'Aile et au National.

Au revoir cher Jean, je suis certain que tu as déjà pris place à côté de ton vieux pote Momo, que la trappiste et le pastis coulent à flot, et que de ton œil rieur et bienveillant, tu continueras à nous guider pour le développement de ton sport favori.

Jean-Mi
Président du CPBBW
27 mai 2011

SECRETARIAT

MODIFICATIONS CLUBS

Ü BBW145 MUPPET'S T.T. AUDERGHEM
Président : VAN WIJMEERSCH Guy, Kuipersstraat, 26
9308 Hofstade-Aalst
Tél : 053/62.80.63 – GSM : 0495/51.86.66
e-mail : guyvw@yahoo.com

Ü BBW194 CTT PUMA RIXENSART
Responsable interclubs : B. DELPIERRE, GSM : 0499/99.16.46

INFORMATION IMPORTANTE

Marie-Claire MICHEL, *son épouse;*
Marc et Nathalie GIRARDO-MARCHAND,
Didier et Nancy LEROUX-GIRARDO, *ses enfants;*
Michaël et Maïté,
Gwennaëlle et Ségolène, *ses petits-enfants;*
Marie PLISNIER, *sa belle-mère;*
Ses sœur, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
Les familles GIRARDO, MICHEL et apparentées,

ont la profonde douleur de vous faire part de la perte sensible qu'ils viennent d'éprouver
en la personne de

Jean GIRARDO

époux de Marie-Claire MICHEL

né à La Bouverie le 7 octobre 1943 et décédé à Anderlecht le 27 mai 2011.

Le Service religieux sera célébré en l'église Sainte-Gertrude à Tubize,
le VENDREDI 3 JUIN 2011, à 11 heures.

Il sera suivi de l'incinération au crématorium d'Uccle à 13 h. 15 et de la dispersion des
cendres au cimetière de Saint-Gilles.

Réunion au funérarium, 6-7, Grand-Place à Tubize, à 10 h. 30.

1480 Tubize, rue de l'Aigle 7.

Madame Adam nous a quittés
Elle a représenté la province de Hainaut pendant de très nombreuses années.
Copilote du secrétariat provincial, elle a formé avec Yvan un duo que l'on croyait éternel.
L'âge aidant, le duo a remis photocopieuse et livres comptables pour connaître une retraite pleine d'harmonie et de sérénité. Elisabeth vient de nous quitter brutalement.
A Yvan, Sylviane et Mélissa nous adressons nos plus sincères marques de condoléances.
Qu'ils gardent d'Elisabeth les meilleurs souvenirs et ce sont, certes, les plus nombreux.
Une page s'est tournée, elle laissera des traces indélébiles.

☞ vos demandes, questions, etc relatives au secrétariat provincial sont à adresser à Mlle Nathalie Alexander : nathalie.alexander@skynet.be

Notre nouveau sponsor pour les coupes et trophées.



www.michiels-ixelles.be



CP - BBW

Comité Provincial de Bruxelles et du Brabant Wallon



CARTAPING

OUTIL PEDAGOGIQUE DESTINE AUX ENTRAINEURS DE TENNIS DE TABLE

Ceci peut aussi servir aux éducateur et enseignants d'EPS pour enseigner le tennis de table de manière ludique. De nombreux clubs et de nombreuses ligues l'ont déjà adopté !

Sous forme d'un jeu de cartes, donnant des pouvoirs aux joueurs, et de nombreux accessoires, CARTAPING permet à chacun de faire évoluer les paramètres du jeu (contraindre l'adversaire, valoriser son propre jeu, modifier les paramètres de la rencontre: taille de la balle, score...).

Qui n'a jamais rêvé de pouvoir modifier les règles du jeu ?...

Mais au delà de l'aspect ludique, CARTAPING reprend au travers des cartes un ensemble de situations pédagogiques, favorisant la progression des joueurs dans l'activité.

Pour une présentation complète du jeu rendez vous sur le site : <http://cartaping.fr> (vous y trouverez le contenu du jeu, des vidéos explicatives des règles et de certaines cartes, par exemple "course poursuite": <http://www.youtube.com/watch?v=xfNoQ7d-PYI>, ainsi que les intérêts détaillés de chaque carte...)

Un article dans la revue EPS n°338 (revue française) y est consacré, avec des propositions de mise en oeuvre.

Le jeu a également été classé par "le café pédagogique" en 2010 dans "les indispensables en EPS"

Progresser en s'amusant, intégrer des situations d'apprentissage variées et originales dans des rencontres leur donnant un sens aux yeux des jeunes ou moins jeunes, voilà l'esprit de ce jeu.

F.R.B.T.T. - A.F. - CPBBW

Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud
Tél: 02 / 387.04.19 – Fax: 02 / 384.70.42
GSM: 0499 / 180.388 – email: jm.mureau@skynet.be



Secrétariat

Jean Girardo – rue de l'Aigle 7
B – 1480 Tubize
Tél: 02 / 355.88.96 - GSM: 0475 / 57.29.07
email: girardo@skynet.be



CP - BBW

Comité Provincial de Bruxelles et du Brabant Wallon



P.V. DE L'ASSEMBLEE STATUTAIRE DU 20 MAI 2011

1. Vérification des mandats et établissement du nombre de votants

Au total des voix, sont possibles: 111 voix administratives, 502 voix sportives et 90 voix sportives vétérans.

Club absent: néant - Club représenté mais non en ordre de trésorerie, pas d'accès au vote: néant.
Il n'y a donc pas de voix à décompter.

56 voix minimum seront nécessaires pour les votes administratifs.

252 voix minimum seront nécessaires pour les votes sportifs

46 voix minimum seront nécessaires pour les votes vétérans.

2. Approbation du P.V. de l'Assemblée Générale Sportive de septembre 2010

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Sportive de septembre 2010 est approuvé sans remarques.

3. Allocution du président

Le Président remercie son comité pour tout le travail accompli durant cette saison sportive.

4. Rapport du secrétaire

Jean contrairement aux saisons précédentes ne souhaite pas parler de ping, ni de règlements modifiés, ni de statistiques mais des relations futures qu'il aura avec les représentants des clubs. Suite à l'évolution défavorable de son état de santé, il annonce que la saison prochaine il ne s'occupera plus que du contrôle interclubs (Messieurs et Dames), du B.P. et de la mise à jour du site.

Il annonce donc que ce sera Nathalie ALEXANDER qui prendra la relève la saison prochaine.

Il termine son allocution par 3 remerciements: à son épouse, ses collègues du Comité Provincial et aux représentants des clubs. Il passe alors la parole à Nathalie pour les dernières nouvelles.

Nathalie signale que:

- Les feuilles de réactivation sont déjà disponibles.
- Les règlements sportifs francophone remis lors de la dernière AG sont déjà obsolètes et qu'une nouvelle mouture sera adoptée lors de l'A.G.E. de l'A.F. du 25 juin 2011.
- Lors d'inversion ou de décalage de rencontre, il n'est plus obligatoire d'utiliser la feuille de décalage, les mails suffisent à condition que les clubs donnent leur accord.

Nathalie termine en ayant une pensée pour notre ami disparu en ce début d'année, notre MOMO (Maurice Lefèvre) et en demandant une « standing ovation » pour Jean pour tout le travail qu'il a accompli pour nous et pour tout ce qu'il s'appête encore à faire malgré son état de santé.

F.R.B.T.T. - A.F. - CPBBW

Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud
Tél: 02 / 387.04.19 – Fax: 02 / 384.70.42
GSM: 0499 / 180.388 – email: jm.mureau@skynet.be



Secrétariat

Jean Girardo – rue de l'Aigle 7
B – 1480 Tubize
Tél: 02 / 355.88.96 - GSM: 0475 / 57.29.07
email: girardo@skynet.be

5. Rapport du trésorier

Le trésorier nous donne la situation budgétaire arrêtée au 15/05/2011.

Le bilan de même que le budget nous seront présentés à l'Assemblée Sportive de septembre.

La situation actuelle ne tient pas compte des amortissements (deux PC, les costumes d'arbitres,..) ni de certains derniers frais de fin de saison mais le bilan financier devrait être en équilibre, grâce notamment à des subsides reçus pour la CJT et la propagande.

Au niveau des amendes clubs, celles-ci sont pratiquement égales à celles de l'an dernier, une dernière liste des amendes individuelles sera publiée dans les prochains jours.

Le bordereau de commande a subi une augmentation pour les affiliations, celle-ci passe de 37,00€ à 39,00€(1€d'indexation et 1€pour l'AF: promotion du Tennis de Table).

6. Rapport des commissions

Commission des jeunes

- Ø Année de transition avec un nouveau Directeur Technique et nouveaux lieux d'entraînements.
- Ø Philippe souhaite « ouvrir » la commission à un plus grand nombre de clubs et se réjouit de pouvoir accueillir à nouveau un membre du Logis.

Commission d'arbitrage

- Ø Philippe annonce le « retour » de Jean-Marie Van Welkenhuizen parmi les arbitres celui-ci est Blue badge et aussi Silver badge (handis).
- Ø Forte « pénurie » aux niveaux du nombre des arbitres, si cette situation perdure des solutions devront être envisagées. Comme dans d'autres provinces par exemple, imposition d'avoir un ou deux arbitres par club en fonction de certains critères.

Commission des vétérans

- Ø Forte augmentation du nombre d'équipes inscrites en championnats.
- Ø Quelques soucis dus au mauvais temps au début de cette année, mais finalement, tout est rentré dans l'ordre.
- Ø Nous avons eu 3 équipes championnes de Belgique cette année : Woluwe en + 50 messieurs et Set-Jet Fleur Bleue en + 40, et + 70 dames. Malgré une mauvaise date dont il sera fait part lors des interpellations.

Commission de classement

- Ø Environ 150 réclamations sont parvenues au secrétariat, ce qui représente environ 7% de nos affiliés. C'est une diminution par rapport aux saisons précédentes et la preuve que le programme est de plus en plus performant.

Commission de calendrier

- Ø Suite à un changement de dernière minute le document « préparation du calendrier » doit être modifié au niveau des dates. (voir annexe 1).



Interclubs promotionnel

- Ø La finale de cette compétition s'est déroulée à Clabecq où les petits plats avaient été mis dans les grands.
- Ø L'esprit de la compétition a été respecté puisque aucun adulte n'a participé à la journée finale
- Ø Le fait de qualifier 3 équipes par poule pour la journée finale semble donner satisfaction auprès des joueurs.

Commission de discipline

- Ø Le Président ne souhaite pas revenir sur la décision de ses dernières semaines.
- Ø Il souhaite qu'il y ait de moins en moins de cas et que le fair play et les règlements sportifs soient respectés.

Commission de Propagande

- Ø Grâce à la participation de tous les membres du CP, de nombreux subsides ont été perçus, surtout au niveau de l'A.F.
- Ø Un contact avancé pour la venue de La Palette Noroit n'a pas abouti.

7. Interpellations

Demandes introduites par le CTT WOLUWE :

Proposition 1 : QUE LA FINALE PROVINCIALE DES INTERCLUBS VETERANS PAR CATEGORIE D'AGE N'AIT PLUS LIEU EN MEME TEMPS QUE LES TOURS FINALS PROVINCIAUX.

Le Comité Provincial lors de sa réunion du 4 mai dernier a déjà tenu compte de cette remarque et l'interclubs par catégorie d'âge aura lieu le mercredi 28 mars 2012. Tandis que les tours finals des interclubs provinciaux sont programmés les 4, 11, 12 et 13 mai 2012.

Il n'y aura pas vote sur cette proposition.

Proposition 2 : QUE LA FINALE NATIONALE DES INTERCLUBS VETERANS PAR CATEGORIE D'AGE N'AIT PLUS LIEU EN MEME TEMPS QUE LES MATCHS DE BARRAGE IWB ET NATIONALE.

La cellule des vétérans de l'A.F. s'est déjà penchée sur ce problème. Cette cellule propose une date fixe à savoir le premier dimanche qui suit la fin des interclubs, c'est-à-dire le dimanche qui suit la 22^{ème} semaine. De façon à éviter d'être en "compétition" avec d'autres organisations.

Actuellement cette proposition est mise sur la "table" au niveau National mais la VTTL a déjà une compétition prévue à cette date. A suivre.

Il y aura vote sur cette proposition : Voix Sportives Vétérans

- Oui : pour proposer une date fixe qui ne rentre pas en "compétition" avec une autre organisation
- Non : Libre choix au niveau national



Résultat du vote (voix sportives Vétérans) sur 90 voix possibles :

OUI	NON	ABSTENTION
90	0	0

Suite à ce vote, l'interpellation sera présentée aux instances supérieures pour acceptation éventuelle.

Demandes introduites par le CTT GREMLINS :

Proposition 3 : LORSQUE PLUSIEURS EQUIPES D'UN MEME CLUB SE TROUVENT DANS LA MEME SERIE, CELLES-CI DOIVENT SE RENCONTRER RAPIDEMENT.

"Lorsque deux (ou plus) équipes d'un même club se retrouvent dans une même série, il serait plus juste de faire jouer la rencontre les opposant le plus tôt possible, c'est-à-dire les journées 1 et 12 pour le cas avec deux équipes. Les journées 1,2&3 et 12,13&14 dans le cas de 3 équipes. Et ainsi de suite..."

Le point C.1.6 des Règlements Sportifs prévoit déjà ce cas de figure "Si plusieurs équipes d'un même club figurent dans la même série d'une division, ces équipes doivent, tant à l'aller qu'au retour se rencontrer si possible au cours de la première semaine d'interclubs concerné et en tous cas endéans les cinq premières semaines de cet interclubs".

Il n'y aura pas vote sur cette proposition, les Règlement Sportifs étant déjà clairs à ce sujet et respectés et contrôlés par le CP.

Proposition 4 : LORS DE L'ELABORATION DES TOURS FINALS FAIRE JOUER TOUTES LES EQUIPES D'UNE MEME CATEGORIE LE MEME NOMBRE DE W-E.

"Lors du tirage au sort des tours finals et de barrages de fin de saison, il serait plus équitable de faire jouer toutes les équipes d'une même catégorie soit sur un week-end, soit sur deux week-ends. Il faut éviter qu'une équipe puisse être désavantagée de par le fait qu'elle doit réunir deux week-ends de suite une équipe alors que ses adversaires ne doivent rassembler leurs équipes que sur un seul week-end".

Il y aura vote sur cette proposition : Voix Sportives

Oui : pour répartir les rencontres d'une même catégorie de façon équitable lors des tours finals
Non : pour répartir les rencontres de façon aléatoire

Résultat du vote (voix sportives) sur 502 voix possibles :

OUI	NON	ABSTENTION
454	46	2

Suite à ce vote, il sera tenu compte lors de l'élaboration des tableaux des tours finals de répartir de façon équitable les rencontres d'une même catégorie.



Proposition 5 : REPARTITION DES EQUIPES PAR DIVISION EN FONCTION DE LEUR POIDS.

"Lors de répartition des équipes dans les différentes séries d'une même division, il serait plus juste de déterminer un classement fictif des forces en présence sur base des listes de forces et de répartir en conséquence les équipes de la manière la plus équilibrée théoriquement possible. Ainsi, cela permettrait d'éviter de retrouver toutes les plus fortes équipes dans une série et toutes les plus faibles dans une autre. Et donc d'avoir de séries (a priori) les plus équitablement réparties possibles".

Il n'y aura pas vote sur cette proposition : car lors de l'élaboration du calendrier, le CP tient déjà compte dans la mesure du possible du "poids" supposé des équipes en lice.

8. Elections statutaires

Pas de candidatures cette année, point abrogé.

9. Propositions éventuelles de modifications aux statuts et R.O.I. de l'Aile Francophone

Le point est abrogé vu l'absence de proposition.

10. Débats éventuels

Demande des clubs de Woluwé et de B.M.W 21 concernant des explications sur les classements individuels, les réponses sont données par O. Lengelé concepteur du programme classements et par C. Devaux notre représentant au niveau AF des classements B6 à B0.

Demande du club de Clabecq pour une meilleure communication en cas d'inversion de match (faire un rappel).

Remise des coupes à nos champions:	LOGIS AUDERGHEN C en dames 1
	WAVRE-WALHAIN B en dames 2
	CTT WOLUWE E en dames 3
	CTT BRAINE C en messieurs 1
	CTT PERWEZ A en messieurs 2
	CTT LE MOULIN C en messieurs 3
	SET-JET FLEUR BLEUE E en messieurs 4
	CTT BLOCRY E en messieurs 5
	CTT BLOCRY G en messieurs 6

11. Clôture par le président

Le président clôture la séance en ayant une pensée pour Maurice Lefèvre et souhaite aux membres du comité du Blocry beaucoup de courage pour maintenir leur club au plus haut niveau.

Il termine par remercier le club de Witterzée pour son accueil, souhaite à chacun d'excellentes vacances et nous invite à prendre le verre de l'amitié.

Nathalie ALEXANDER
Secrétaire provinciale adjointe

F.R.B.T.T. - A.F. - CPBBW





CP - BBW

Comité Provincial de Bruxelles et du Brabant Wallon



COMITE PROVINCIAL Brux. - B.W.

ORGANISATION.INTERCLUBS DE LA SAISON 2011-2012

PREPARATION DU CALENDRIER

Afin de rencontrer votre souci de posséder un calendrier interclubs subissant un minimum de modification, le C.P., en sa réunion du 04/05/2011 a établi une procédure que nous vous demandons de respecter SCRUPULEUSEMENT.

Merci d'avance.

- ① Inscription des équipes (⊕), au plus tard jusqu'au **24/06/2011**
Les demandes de confort (affinités des équipes...etc) ne seront accordées que s'il y a possibilité

à : Olivier Lengelé – olengele@gmail.com

- ② Envoi de la grille (projet) aux secrétaires de clubs **01/07/2011**

- ③ Remarques éventuelles des clubs à envoyer dès parution et jusqu'au **05/08/2011**
maximum

à : **Philippe Heraly, chée de Boondael, 210a – 1050 Bruxelles**
philippeheraly@hotmail.com

NB : Les demandes seront traitées au fur et à mesure de leur arrivée.

Les demandes de confort (affinités des équipes...etc) ne seront traitées que si il y a possibilité.

- ④ Mise à disposition des clubs au plus tard le **26/08/2011**

- ⑤ Des équipes supplémentaires peuvent être rajoutées dans les dernières divisions jusqu'au 09/09/2011, à condition qu'elles remplacent un « by e ».

Pour rappel : 1^{ère} semaine interclubs le vendredi 16/09/2011

(⊕): Attention :

Art C 34.11

Il y a forfait général lorsqu'une équipe qui s'est inscrite pour disputer un interclubs renonce pour quelque raison que ce soit, à le disputer, soit avant son début, soit au cours de son déroulement.

C.4.3

Suppression d'équipes (équipes brûlées)

C.4.31

Un club peut renoncer à inscrire une ou plusieurs équipes.

C.4.32

Dans ce cas, ces équipes sont considérées comme n'existant plus et sont remplacées suivant les dispositions des règlements dans la ou les divisions d'interclubs où elles devaient évoluer.

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW

Pré sident ce

Jean-Michel Mureau – sen tier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud
Tél: 02 / 387.04.19 – Fax: 02 / 384.70.42
GSM: 0499 / 180.388 – email: jm.mureau@skynet.be



Sec ré tari at

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Jette
Tél/Fax: 02 / 478.18.03 – GSM: 0477 / 35.83.46
email: nathalie.alexander@skynet.be



Wallonie



Service public
de Wallonie

Namur, le 01 AVRIL 2011

**A Mesdames et Messieurs les Présidents et
membres des Collèges provinciaux,**

**A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
et membres des Collèges communaux,**

**A Mesdames et Messieurs les Présidents des
Intercommunales,**

**A Mesdames et Messieurs Les Présidents des
Régies autonomes communales et provinciales,**

**A Mesdames et Messieurs les Présidents des
Sociétés de logement de service public,**

**A Mesdames et Messieurs les responsables
de Groupements sportifs et d'A.S.B.L.
de gestion de centres sportifs.**

Circulaire n°2011/1 relative à l'octroi de subventions à certains investissements en matière d'infrastructures sportives

La présente circulaire a pour objectif de rappeler et de préciser les dispositions légales et réglementaires qui régissent la procédure applicable aux demandes de subventions relatives à des investissements en matière d'infrastructures sportives contenues dans le décret du 25 février 1999 modifié le 17 novembre 2005 (M.B. du 06/12/2005) et dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 juin 1999 modifié le 29 juin 2006 (M.B. du 18/7/2006).

Pour plus de facilités, nous utiliserons désormais les mots « décret » et « arrêté ».

I. PRIORITES DU GOUVERNEMENT WALLON

La Déclaration de politique régionale dégage plusieurs priorités en matière de subsidiation des infrastructures sportives avec pour objectif principal d'offrir des infrastructures sportives de qualité pour tous.

A. Programme « Sport de rue »

Les moyens budgétaires dont la Région dispose doivent servir en priorité à ouvrir la pratique sportive au plus grand nombre et en particulier aux jeunes. C'est la raison pour laquelle j'ai sensiblement augmenté les moyens budgétaires affectés à ce programme. Le programme « Sport de rue » est, en effet, un des outils permettant de ramener jeunes et moins jeunes vers une pratique sportive en dehors des contraintes du sport organisé, dans les quartiers dépourvus d'infrastructures adéquates.



Ce programme est mené en collaboration avec la Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale du Service Public de Wallonie (DICS).

Pour les dossiers introduits dans le cadre de ce programme, par les Communes, leurs Régies autonomes ainsi que par les sociétés de logement de service public, le taux de subvention est fixé à 85 %. Ils concernent des installations qui ont pour objet de définir un espace multi-sportif, couvert ou non, dans le cadre d'un projet d'animation de quartier accessible gratuitement à tous.

L'octroi de la subvention est conditionné par la mise en place, pour une période de 3 ans, d'un Comité d'accompagnement chargé de l'entretien, de l'animation et de la médiatisation de l'outil de manière à garantir sa viabilité et sa pérennité.

B. Améliorer la performance énergétique des infrastructures (hall sportif et piscine)

En vue de répondre au souci du Gouvernement d'attacher à la performance énergétique des équipements de sports (hall sportif et piscine) une attention particulière, je mets à disposition des demandeurs de subsides et de leurs auteurs de projets, des outils de guidance destinés tant aux constructions nouvelles qu'aux rénovations d'équipements existants sous la forme de CD rom disponibles gratuitement auprès de mon administration : l'un concerne les halls sportifs et l'autre les piscines.

La documentation se présente en deux volets, l'un plus général destiné aux maîtres d'ouvrage, l'autre plus technique destiné aux auteurs de projet.

Le volet "maître d'ouvrage" décrit d'un point de vue général les différentes stratégies énergétiques, présentant les avantages, inconvénients et impératifs liés à chaque solution. Cette partie a pour but de faciliter le choix du maître d'ouvrage en ce qui concerne les différentes solutions possibles pour chaque stratégie.

Le deuxième volet décrit chaque solution de manière détaillée, permettant aux auteurs de projet d'intégrer les stratégies dans leurs plans, métrés, estimatifs, sans pour autant se substituer aux bureaux d'études en techniques spéciales.

C. Favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite

Un autre élément fondamental qui constitue une des lignes de conduite de ma politique est l'accessibilité pour tous à une pratique sportive.

Le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE) fixe des normes techniques applicables aux espaces et bâtiments ouverts au public en vue de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Néanmoins, au-delà d'une simple question technique, l'accessibilité doit être considérée comme un véritable facteur d'intégration des moins valides, de manière à assurer l'égalité entre tous.

Mon administration ne manque d'ailleurs pas d'y être attentive dans l'analyse des demandes de subventions qu'elle me transmet.

A cet égard, une fiche technique spécifique a été mise au point (voir point V).

D. Privilégier la rénovation et la modernisation des infrastructures sportives

Ma volonté est d'inciter les pouvoirs locaux et les clubs sportifs à entretenir régulièrement leur patrimoine sportif en bon père de famille et ainsi éviter un délabrement prématuré des infrastructures en évitant des chantiers pharaoniques.

Mon administration est attentive, lors de l'introduction d'un dossier de travaux de rénovation urgents ou conséquents, aux mesures intermédiaires et régulières qui auront été prises en vue de pérenniser l'infrastructure.

E. Achèvement du maillage du territoire et développer des collaborations infrastructurales entre communes limitrophes

Les infrastructures sportives représentent souvent des investissements importants et la tentation de duplication systématique appartient au passé. Chaque entité communale ne peut disposer des équipements sportifs et des moyens nécessaires pour offrir à ses habitants une offre multisportive complète. Des collaborations entre communes limitrophes sont dès lors devenues incontournables.

J'entends, au nom du Gouvernement wallon, favoriser des économies d'échelle en soutenant l'élaboration de plans intercommunaux de réciprocité et de mise en commun des infrastructures sportives mises à disposition.

Mon Administration se tient à votre disposition pour étudier avec vous les montages possibles.

F. Poursuivre le développement de l'outil « cadasports »

Le cadastre des infrastructures sportives (Cadasports) s'inscrit dans les objectifs du Gouvernement dont un des buts est d'achever le maillage du territoire.

Cadasports constitue, en effet, un outil d'aide à la gestion du parc infrastructurel wallon permettant d'avoir une vue d'ensemble sur ce parc. En outre, la mise en ligne des informations accessibles au citoyen lui permet d'obtenir tous les renseignements concernant les infrastructures disponibles sur le territoire wallon.

Les informations intégrées dans la base de données « Cadasports » doivent être validées et constamment actualisées. Cette importante tâche a été confiée aux communes par mon prédécesseur.

J'entends que ce travail essentiel de recensement se poursuive de telle sorte que soient facilités non seulement le travail des pouvoirs publics dans l'élaboration de leurs décisions mais également les recherches des citoyens dans leur souci de profiter d'installations sportives mises à leur disposition.

L'adresse internet du « Cadasports » est :
<http://pouvoirslocaux.wallonie.be/CADSPORT/index.jsp>

II. ELEMENTS TECHNIQUES ET QUALITATIFS DU DOSSIER

Il est primordial que le projet pour lequel une demande de subvention est introduite, fasse l'objet, par le demandeur, d'une étude globale envisageant l'ensemble des aspects financiers, techniques, énergétiques et fonctionnels de l'investissement.

Ainsi, tout projet doit être transmis accompagné du calcul du coût total des investissements, en ce compris les abords et le premier équipement sportif indispensable. Outre la prise de conscience que cela peut susciter dans le chef du demandeur quant à la charge totale de l'opération, cela me permet également d'établir une prévision des engagements budgétaires à réaliser en la matière.

J'insiste également auprès des demandeurs pour qu'ils tiennent compte, lors de l'établissement des projets les plus importants, des coûts de fonctionnement, normaux et récurrents, engendrés par les installations sportives envisagées.

La capacité financière des demandeurs à assumer ces coûts est en effet intégrée parmi les critères d'analyse des demandes. Ceci vaut aussi bien pour les projets relativement modestes que pour les investissements de grande ampleur.

Ainsi, les dossiers d'investissements doivent être pensés et élaborés au regard des infrastructures sportives existantes sur le territoire concerné en développant, si possible, des collaborations avec les communes limitrophes.

III. ACTUALISATION DES MONTANTS

1. Prix plafonds

L'arrêté prévoit, en son article 15, l'application de prix plafonds unitaires aux surfaces aménagées ou construites pour déterminer le montant maximum des dépenses admissibles à la subvention.

Une liste des prix plafonds, établie en fonction des différentes surfaces rencontrées et actualisée au 1^{er} janvier 2011, est disponible sur le site internet d'Infrasports (<http://pouvoirslocaux.wallonie.be/>). Elle est appelée, le cas échéant, à être complétée par l'Administration en fonction de l'évolution du secteur.

2. Montants des investissements subsidiés

A. Seuil des petites et moyennes infrastructures sportives

Pour 2011, le montant des investissements pouvant être subventionnés, dans le cadre des petites et moyennes infrastructures sportives, est porté à 1.200.000 € hors T.V.A.

B. Cafétérias et buvettes

En « **petites et moyennes** » infrastructures, pour les cafétérias et les buvettes, le montant de l'investissement pouvant être subventionné est limité :

- au tiers, plafonné à 39.965 € euros hors T.V.A., de l'investissement nécessaire à l'acquisition, à l'extension ou à la rénovation de l'installation immobilière ;
- au tiers, plafonné à 53.720 € euros hors T.V.A., de l'investissement nécessaire à la construction de l'installation immobilière. (Article 5 du décret)

En « **grandes** » infrastructures, pour les cafétérias et les buvettes, le montant de l'investissement pouvant être subventionné est limité :

- au tiers, plafonné à 79.869 € euros hors T.V.A., de l'investissement nécessaire à l'acquisition, à l'extension ou à la rénovation de l'installation immobilière ;
- au tiers, plafonné à 107.245 € euros hors T.V.A., de l'investissement nécessaire à la construction de l'installation immobilière. (Article 9 du décret)

L'article 26 du décret stipule que les montants d'investissements pris en compte pour calculer le montant de la subvention varient annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation.

IV. RESPECT DE LA LEGISLATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

Doivent respecter la législation en matière de marchés publics, non seulement tous les pouvoirs publics mais également certaines associations sportives qui envisagent d'investir en matière d'infrastructures sportives et qui sollicitent des subsides auprès d'Infrasports.

1. Quelles associations sont visées par la réglementation ?

1° les associations qui s'apparentent à des pouvoirs publics :

- qui, à la date de la décision de lancer le marché, ont été créées pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général (ex. : promotion du sport,...) ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial,
- et
- qui sont dotées de la personnalité juridique,
- et
- dont :
 - soit l'activité est financée majoritairement par les autorités ou organismes tels l'Etat, Communes, Provinces, Régions, Communautés c.à.d. les pouvoirs publics ;

- soit la gestion est soumise à un **contrôle** de ces autorités ou organismes ;
- soit plus de la **moltié** des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance sont **désignés** par ces autorités ou organismes.

2° les associations privées dont le montant estimé de l'investissement à subsidier est égal ou dépasse 135.000 € HTVA

Sont également soumises à la réglementation des marchés publics, les associations privées qui lancent des marchés de travaux ou de services ayant les caractéristiques suivantes :

MARCHES DE TRAVAUX L'article 11, alinéa 1 de l'arrêté royal du 08/01/1996 stipule :	MARCHES DE SERVICES L'article 63, alinéa 1 de l'arrêté royal du 08/01/1996 stipule :
<p>1° le marché est subventionné directement à plus de 50% par des pouvoirs adjudicateurs visés à l'article 1^{er}, § 1^{er}, du présent arrêté ; et</p> <p>2° les travaux concernent des activités figurant dans la classe 50, groupe 502 de la nomenclature visée à l'annexe 1 de la loi, ou portent sur des travaux de bâtiments relatifs aux hôpitaux, <u>aux équipements sportifs, récréatifs, de loisirs, aux bâtiments scolaires autres qu'universitaires et aux bâtiments à usage administratif ; et</u></p> <p>3° le montant estimé du marché est égal ou supérieur à 135.000 euros HTVA. »</p>	<p>1° le marché est subventionné directement à plus de 50% par des pouvoirs adjudicateurs visés à l'article 53, § 1^{er}, du présent arrêté ; et</p> <p>2° les services concernent des marchés <u>de travaux subventionnés directement</u> au sens de l'article 11 du présent arrêté ; et</p> <p>3° le montant estimé du marché est égal ou supérieur à 135.000 euros HTVA. »</p>

2. Rappel des grands principes de procédure

En ce qui concerne la procédure, il existe trois grands modes de passation d'un marché public : l'appel d'offres général ou restreint, l'adjudication publique ou restreinte et la procédure négociée avec ou sans publicité.

- En appel d'offres, celui qui obtiendra le marché est le soumissionnaire qui aura remis la melleure offre (rapport qualité/prix).
- En adjudication, ce sera le soumissionnaire qui aura remis l'offre la moins chère.
- En procédure négociée, c'est également le soumissionnaire qui a remis la meilleure offre qui remportera le marché mais contrairement aux deux autres modes de

passation, il est possible de négocier en cours de passation (pour des marchés égaux ou inférieurs à 67.000 € HTVA au moment de l'attribution (≠ estimation).

Il faut toutefois attirer l'attention des demandeurs sur le fait que le recours à la procédure négociée et plus particulièrement la procédure négociée sans publicité est réglementé de manière très stricte à l'article 120 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996. Il s'agit d'une procédure exceptionnelle.

En cas de lancement d'un marché public par adjudication ou appel d'offres, il y a lieu de publier un avis de marché (art 12 et 13 AR 08.01.96) et de rédiger le cahier spécial des charges. La personne responsable de la mise en œuvre du marché veillera à prévoir dans son cahier spécial des charges des critères de sélection qualitative destinés à trier les entreprises aptes à assumer le marché tant sur le plan de l'honorabilité que sur le plan économique, financier et technique. Il insérera également en cas d'appel d'offres et éventuellement de procédure négociée sans publicité des critères d'attribution pertinents destinés à apprécier le contenu de l'offre lors de l'analyse. Le cahier spécial des charges précisera que ces critères d'attribution sont classés par ordre décroissant d'importance ou sont d'importance égale.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur le site www.marchespublics.wallonie.be.

Enfin, le demandeur veillera à joindre au formulaire de demande de subvention (art 5, § 4, 11° AGW 10/06/1999) une attestation sur l'honneur qu'il est ou n'est pas tenu de respecter la législation en matière de marchés publics. Un modèle de document à utiliser est disponible sur le site internet d'Infrasports (<http://pouvoirslocaux.wallonie.be>, rubrique infrasports).

Il y a également lieu de préciser que, pour les petites infrastructures sportives privées dont le montant de l'investissement est inférieur à 135.000 € HTVA, le dossier de demande de subsides comprendra 3 devis de firmes différentes sauf si le montant des travaux ou l'un des postes est inférieur à 5.500 € HTVA (comme signalé au sein du formulaire de demande téléchargeable sur le site internet d'Infrasports).

3. Respect des délais d'exécution et amendes pour retard

Je souhaite également attirer l'attention des demandeurs sur le respect des délais d'exécution et sur l'application des amendes pour retard à l'égard des adjudicataires défaillants.

A plusieurs reprises, la Cour des Comptes a en effet rappelé le principe selon lequel tout dépassement non justifié des délais contractuels est obligatoirement sanctionné par l'application d'amendes dont une quotité doit être portée en déduction des travaux subsidiés.

Afin d'éviter toute difficulté au moment de la liquidation de la subvention promise, il appartient donc au demandeur de veiller au respect de l'article 20, §5 du cahier général des charges annexé à l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics.

De plus, le décompte final des travaux admis à la subvention sera présenté selon le modèle repris sur le site internet d'Infrasports et ce, afin de renforcer la lisibilité et la clarté des comptes soumis au contrôle de la Cour des Comptes.

V. FICHES TECHNIQUES PAR DISCIPLINE SPORTIVE

Des fiches permettant de livrer une série d'informations d'ordre technique et pratique ont été élaborés à l'attention des auteurs de projet mais aussi des candidats investisseurs soucieux de mieux connaître les normes en vigueur dans ce domaine.

Elles portent sur les thèmes suivants:

- Arts martiaux (judo - aikido - karaté)
- Athlétisme
- Badminton
- Balle pelote - balle au fronton – One Wall
- Base-ball – Softball
- Basket-ball
- Equitation
- Escalade
- Escrime
- Football
- Football en salle – Handball
- Gymnastique
- Hockey sur gazon
- Hockey en salle
- Natation
- Pétanque
- Rugby
- Skate-Park
- Squash
- Tennis de table
- Tennis extérieur
- Tennis intérieur
- Tir
- Tir à l'arc
- Volley-ball
- Accessibilité aux « Personnes à mobilité réduite »
- Aménagement de vestiaires et sanitaires fonctionnels
- Entretien des terrains de sport en gazon naturel
- Sport de rue – espace multisports
- Terrains de sports en gazon naturel
- Terrains de sports en stabilisé (brique pilée)
- Initiation au golf
- Club-house Tennis/golf

En outre, une fiche proposant deux modèles types de plateau multisports regroupant les différentes disciplines pratiquées dans un hall de sport a également été confectionnée.

Pour rappel, chaque fiche relative à une discipline sportive comprend les informations suivantes :

- les dimensions et le tracé des aires de jeux
- les caractéristiques générales des matériaux
- des détails sur le matériel, l'équipement sportif
- le niveau d'éclairage requis
- le système de ventilation éventuel
- des recommandations générales ou remarques éventuelles.

Les fiches techniques peuvent être téléchargées à partir du site internet d'Infrasports <http://pouvoirslocaux.wallonie.be/rubrique/Infrasports>.

Infrasports tient aussi à votre disposition une brochure technique détaillée présentant vos obligations en matière de sécurité dans les plaines de jeux. Celle-ci vous sera transmise sur simple demande.

VI. OPERATIONS DE PROMOTION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

1. Contexte et objectifs

La Région wallonne veille à la promotion des infrastructures sportives qu'elle contribue à construire ou à aménager. Ainsi, certains organisateurs de manifestations particulièrement intéressantes pour la mise en valeur de l'infrastructure bâtie peuvent bénéficier du soutien financier de la Wallonie par le biais d'un subside de promotion.

Ils peuvent aussi assurer la promotion de l'action de la Wallonie auprès du public sportif ou non sportif qui fréquente son infrastructure à l'occasion d'événements qu'ils organisent (par l'apposition de banderoles, drapeaux, mention de la Wallonie sur les supports publicitaires).

Il est à noter que les demandes introduites par des particuliers ou des sociétés commerciales ne sont pas recevables. Seuls les bénéficiaires du décret, à savoir les ASBL, groupements sportifs, Administrations communales ou provinciales, peuvent bénéficier de telles aides. D'autre part, les arrêtés de subvention ne peuvent pas porter sur une saison sportive complète : les interventions régionales sont strictement limitées aux événements ponctuels qui disposent d'un impact médiatique plus important et qui mettent en valeur l'image et l'action de la Wallonie dans ce secteur.

2. Procédure

- Les **demandes motivées et complètes** (motivations, budget prévisionnel, dossier de presse...) doivent être introduites via le formulaire ad hoc, disponible sur le site Internet, **au plus tard 3 mois avant la manifestation**. Hors délai, aucune subvention ne sera octroyée.

Chaque demande reprend la nature de la manifestation, la carte de visite de l'organisateur et le public-cible.

- Je m'engage à répondre, au plus tard un mois avant la manifestation. A défaut de réponse de ma part, la subvention n'est pas accordée.
- L'organisateur assure la promotion d'Infrasports par la mise en place d'un **matériel promotionnel** (banderoles, drapeaux, logo, ...) sur le site de la manifestation.
- Pour obtenir le paiement de la subvention, l'organisateur doit produire les preuves concrètes que la manifestation a bien eu lieu. Pour ce faire, il devra impérativement transmettre à Infrasports, tous les éléments justificatifs, photos, attestation bancaire (ou extrait de compte ou page de PC banking) mentionnant le nom et le numéro de compte IBAN de l'association bénéficiaire, coupures de presse, affiches ou autres, attestant du déroulement de la manifestation et de la présence des supports promotionnels de la Wallonie.

La déclaration de créance, accompagnée des pièces justificatives doit être transmise à la Infrasports dans un délai de 3 mois après la manifestation, sous peine d'annulation de la subvention.



Pour rappel, les dossiers de demandes de subsides doivent être introduits auprès de mon administration, accompagnés des formulaires ad hoc, disponibles sur le site internet repris ci-après :

Service Public de Wallonie
Direction générale « Routes et Bâtiments »
Département des infrastructures subsidiées
Infrasports
8 Boulevard du Nord
6000 Namur
Téléphone : 081/77 33 51
Fax : 081/ 77 38 88
E-mail : infrasports.dgc1@spw.wallonie.be
Adresse internet : <http://pouvoirslocaux.wallonie.be>

Je vous invite à visiter régulièrement le site internet des Pouvoirs locaux, dont la page *Infrasports*, où vous trouverez les informations vous permettant d'introduire correctement vos demandes.

Infrasports se tient à la disposition des demandeurs qu'il souhaite conseiller et accompagner dans leurs démarches dès le stade de l'élaboration de l'avant-projet d'investissement, en vue de les orienter vers des projets de qualité, adaptés à leurs besoins.

La présente annule et remplace la Circulaire n° 2007/1.

Toute précision complémentaire peut également être obtenue auprès des services *d'Infrasports*.

Le Vice-Président du Gouvernement wallon
Ministre du Budget, des Finances,
de l'Emploi, de la Formation
et des Sports



André ANTOINE

Si vous désirez réaliser une fusion, ci-après ce qu'il faut savoir:

3.2.7 Fusions

Deux ou plusieurs cercles sportifs peuvent fusionner pour autant que les formalités et délais repris dans le présent chapitre soient respectés.

3.2.7.1 Documents

Seuls les formulaires officiels délivrés par le C.A. et diffusés chaque année dans le Bulletin Officiel ou sur le site internet de l'ASBL Aile Francophone seront pris en considération. Tous les autres documents seront déclarés nuls et non avenus.

3.2.7.2 Délais

Sous peine de nullité, la demande des cercles sportifs intéressés, accompagnés des documents voulus, doit être introduite par recommandé AVANT le 5 juin, auprès du Secrétaire Provincial qui la transmettra dans les CINQ jours, avec ses observations éventuelles au Secrétaire général de l'ASBL Aile Francophone.

3.2.7.3 Reconnaissance officielle

La fusion n'est effective qu'après examen du dossier par le Secrétaire général qui prend avis auprès du Secrétaire provincial et notifie aux cercles sportifs intéressés avant le 16 juin.

Copie de la ratification sera envoyée au Secrétaire Provincial compétent et actée au procès-verbal du Conseil d'Administration du mois d'août.

La fusion pourra être refusée aux cercles sportifs non en règle avec la trésorerie provinciale ou de l'ASBL Aile Francophone ou envers un autre cercle sportif.

3.2.7.4 Formalités à accomplir

a) Chaque cercle sportif qui désire fusionner doit tenir une Assemblée Générale entre le 15 et le 31 mai et en informera 10 jours à l'avance le C.P. compétent. Celui-ci désignera un délégué qui assistera à l'Assemblée Générale.

Tous les membres activés doivent être convoqués par lettre recommandée. Cette lettre peut être remplacée par une attestation signée par le membre activé et rédigée comme suit:

Je soussigné déclare avoir pris connaissance de ce que le(date) à (heure), il y aura A.G. en vue de la fusion de mon cercle sportif (dénomination) avec le (dénomination de l'autre cercle sportif). Cette A.G. aura lieu à (local et adresse)

L'ordre du jour contiendra :

- la proposition de fusion;
- l'élaboration de l'inventaire du matériel et de ses avoirs.

Le procès-verbal de cette A.G. rédigé sur un document officiel et accompagné de la justification de la convocation des membres absents, sera envoyé au Secrétaire provincial. Chaque P.V. rédigé sur un document officiel sera signé par les membres présents, d'une part par les membres qui approuvent la fusion, d'autre part par ceux qui la désapprouvent.

Devant chaque signature, il y a lieu d'écrire en caractères d'imprimerie le nom, le prénom, l'adresse et le numéro d'affiliation.

b) Les membres des deux cercles sportifs ayant accepté la fusion doivent ensuite tenir une A.G. Celle-ci doit avoir lieu avant le 31 mai et aura à son ordre du jour :

- le choix de la dénomination du nouveau cercle sportif;
- l'élection du nouveau comité;
- l'élaboration d'une liste reprenant le matériel et les avoirs;
- la destination du matériel commun et des avoirs pendant l'existence du nouveau cercle sportif.

Les décisions doivent être prises à la majorité absolue (moitié + une) des membres présents ou représentés (procuration). Le P.V. de cette A.G., ainsi qu'une copie de l'inventaire du matériel et des avoirs, seront transmis au Secrétaire provincial.

3.2.7.5 Conditions de validité

Pour être valable, la fusion doit être décidée en A.G. de chaque cercle sportif désirant fusionner aux conditions suivantes :

1. seuls, les membres activés régulièrement pour la saison en cours ont voix délibératives;
2. la décision doit être prise aux 2/3 des membres présents;
3. les mineurs d'âge sont représentés par leur représentant légal;
4. la convocation doit être expédiée au moins DIX JOURS avant la date de l'A.G.;
5. le vote par procuration (1 procuration par personne) est autorisé.

Tous les documents ayant trait à la fusion doivent être envoyés au Secrétaire général de l'ASBL par le Secrétaire provincial avant le 05 juin.

3.2.7.6 Interclubs

Le cercle sportif résultant de la fusion est obligé de disputer l'interclubs dans les divisions les plus élevées auxquelles les équipes des cercles sportifs intéressés sont affectées en fin de saison tenant compte des montées et descentes éventuelles.

3.2.7.7 Indice

Le cercle sportif a le choix de l'un ou de l'autre indice des cercles sportifs fusionnés.

3.2.7.8 Situation au point de vue affiliation

Les membres des cercles sportifs qui ont fusionné et qui ont marqué leur désaccord soit en signant le procès-verbal de fusion sous la rubrique "non", soit par pli recommandé avant la date de l'Assemblée Générale peuvent sous réserve de ratification par le Conseil d'Administration.

1. soit faire partie du "nouveau cercle sportif";
2. soit solliciter leur mutation pour raison sportive entre le 1^{er} juillet et le 20 juillet;

Si vous désirez changer la dénomination de votre club, ci-après ce qu'il faut savoir:

Pour qu'un cercle sportif puisse changer de dénomination, il faut l'accord d'au moins les 2/3 des membres activés au cercle sportif via l'ASBL Aile Francophone de la F.R.B.T.T. et réunis en A.G.

La convocation sera faite par lettre recommandée. Elle peut cependant être remplacée par une attestation signée par le membre activé et rédigée comme suit :

Je soussigné déclare avoir pris connaissance de ce que le (date) à ... (heure), il y aura A.G. en vue du changement de dénomination de mon cercle sportif.

Cette A.G. se tiendra à(local et adresse).

Date :

Signature du membre :

Le P.V. de cette A.G. doit être envoyé, avec les justificatifs des convocations et/ou la liste des présences signée par les membres activés, au Secrétaire Provincial qui avisera le Secrétaire général de l'ASBL Aile Francophone en lui transmettant copie du dossier.

Toute contestation éventuelle sera tranchée sans appel par le C.A.

TENNIS DE TABLE – MARC LEDOUX REMPORTE LE « DUTCH OPEN 2011 » À ROTTERDAM

Le week-end dernier, nos athlètes de tennis de table belges ont participé au Dutch Open for Disabled 2011 aux Pays-Bas. Cet important tournoi international de facteur 40 réunissait près de 35 nations et 300 athlètes et était organisé parallèlement aux Championnats du Monde de tennis table des valides, dans le Sportpaleis Ahoy de Rotterdam.

Les Belges s'y sont à nouveau distingués. Et cerise sur le gâteau: Marc Ledoux en revient même avec une médaille d'or dans sa classe 8 ! Après 3 jours de lutte intense, Marc nous a démontré que les Chinois peuvent être battus. Son match contre Sun Churen s'acheva sur un score de 3-1 (11-6, 9-11, 12-10, 11-6).

Marc Ledoux remporta également une place d'honneur en team. Avec son partenaire de jeu, Mathieu Loicq, il perdit la demi-finale contre la Suède mais tous deux gagnèrent contre la Pologne, champion du monde en titre. Ils reviennent donc avec une médaille de bronze. La médaille d'or de cette épreuve en team 8 revint à la Chine.

Mathieu Loicq joua de manière fort variable en single et fut écarté en quart de finale par le chinois Ye Chaoqun. Dans cette même classe 8, se trouvaient également Nico Vergeylen et Sylvie Dejonckheere. Nico ne parvint pas à se sélectionner dans un groupe contenant le suédois Anderson, numéro 1 mondial. Sylvie, quant à elle, a remporté en team une 3ème place, avec sa partenaire de jeu habituelle, la Norvégienne Aida Dahlen.

En classe 7, Ben Despineux et Arnaud Duquesne ont démontré qu'ils pouvaient atteindre des sommets en team. Après de très belles victoires contre la France, l'actuelle championne du monde et contre la République Tchèque, l'actuelle vice championne du monde, ils ont cependant été arrêtés par les Allemands en finale. Ben Despineux s'est également montré fort prometteur en simple. Seul, il parvint à atteindre les 1/8 de finales. Arnaud Duquesne, quant à lui, ne survécut pas à sa poule.

En classe 5, notre jeune espoir de 24 ans, Bart Brands, maintint son haut niveau de jeu habituel et se sélectionna pour les quarts de finales. Il perdit au cours de ceux-ci lors d'un match fort serré (2-3) contre l'Israélien Eremenko. C'est avec ce même Eremenko, qu'il se qualifia pas lors des matchs de sélection des épreuves en équipe.

Benjamin Marotte, le jeune athlète de talent de la LHF de classe 3 ne se sortit du lot, ni en single, ni en team. Dans sa classe 3, jouait exceptionnellement, également, Francis Honnay, un athlète sans statut de l'ASCTR, un club bruxellois. Francis Honnay parvint à atteindre les 1/8 de finales. Sa belle ascension prit cependant fin lors d'un match contre l'argentin Copola.

TRESORERIE - AMENDES INDIVIDUELLES

28/05/2011

CLUBS	NOMS	TOURNOIS	DATE	AMENDES
ALPA	BERNARD LAURENT	CRIT. SENIORS QUALIF	7/11/2010	12,50 €
EVEIL	HEUCK Didier	refus arbitrage crit.Woluwe		12,50 €
LE MOULIN	FUJII Keno	CRIT. SENIORS FINALE	15/11/2009	12,50 €
PERWEZ	SANSTERRE Nicolas	CRIT. JEUNES QUALIF.	17/10/2010	12,50 €
LIMALWAVRE	BOUCHER Jean	CD	1/04/2011	30,00 €
AEC	LITIM Mohamed	CD	1/04/2011	30,00 €
				110,00 €
DERNIER RAPPEL				
Tous les joueurs d'âges plus haut doivent payer leurs amendes sur le compte du comité provincial : 210 - 0362455 - 18 - avant le 30/6/2011				
sous peine de non-qualification pour la saison 2011-2012				
(Article 3.1.6.4. 1 des ROI de la FRET).				

TOURS FINAUX BBW 2010-2011

CHAMPIONS ET BARRAGES

DATE	HEURE	LOCAL	N° MATCH	EQ. VISITEE	EQ. VISITEUSE	SCORE
29/04/2011	19H45	WAVRE WALHAIN	BAR.001	PUMA RIXENSART A	A.E.C G	7-9
29/04/2011	19H45	WAVRE WALHAIN	BAR.002	WAVRE-WALHAIN C	MONT ST GUIBERT B	7-9
29/04/2011	19H45	WAVRE WALHAIN	BAR.003	WAVRE-WALHAIN D	PIRANHA B	9-7
29/04/2011	19H45	WAVRE WALHAIN	BAR.004	HAMME-MILLE A	WOLUWE C	4-10
29/04/2011	19H45	WOLUWE	BAR.011	SET JET FL BLEUE D	EVEIL D	9-3
29/04/2011	19H45	WOLUWE	BAR.012	BLOCRY C	MUPPETS A	9-1
29/04/2011	19H45	WOLUWE	BAR.013	WAVRE-WALHAIN E	HAMME-MILLE B	6-8 (25-32)
29/04/2011	19H45	D.H.L.S.	BAR.061	ROYAL ALPA C	SET JET FL BLEUE E	0-10
29/04/2011	19H45	WITTERZEE	BAR.043	ROYAL ALPA O	EVEIL H	10-2
29/04/2011	19H45	WITTERZEE	BAR.044	ROYAL ALPA P	PUMA RIXENSART D	3-9
29/04/2011	19H45	WITTERZEE	BAR.045	MONT ST GUIBERT H	SMASH EVERE F	10-6
29/04/2011	19H45	WITTERZEE	BAR.047	A.E.C. V	PALHU C	9-1
29/04/2011	19H45	WITTERZEE	BAR.048	BLOCRY H	NIVELLOISE G	4-12
29/04/2011	19H45	WITTERZEE	CHAMP.601	A.E.C. X	BLOCRY G	2-10
29/04/2011	19H45	WITTERZEE	CHAMP.602	HAMME MILLE F	BMW 21 F	5-9
29/04/2011	19H45	PIRANHA	BAR.025	PALUC A	MONT ST GUIBERT F	9-3
29/04/2011	19H45	PIRANHA	BAR.026	PUMA RIXENSART B	SAFRAN A	10-4
29/04/2011	19H45	PIRANHA	BAR.027	SMASH EVERE B	PERWEZ D	7-9
29/04/2011	19H45	PIRANHA	BAR.028	WAVRE-WALHAIN F	KARREVELD A	10-5
29/04/2011	19H45	PIRANHA	BAR.033	A.E.C. T	PALHU B	8-8 (35-27)
29/04/2011	19H45	PIRANHA	BAR.034	BLOCRY F	BRAINE I	3-9
29/04/2011	19H45	PIRANHA	CHAMP.201	LOGIS AUDERGHEM H	GREMLINS B	0-16
29/04/2011	19H45	BRAINE	CHAMP.301	CAPRICORNE A	LOGIS AUDERGHEM L	0-16 FF
29/04/2011	19H45	BRAINE	CHAMP.302	LE MOULIN C	BMW 21 A	9-3
29/04/2011	19H45	BRAINE	CHAMP.401	SET JET FL BLEUE E	ROYAL 1865 G	16-0 FF
29/04/2011	19H45	BRAINE	CHAMP.402	A.E.C. Q	EVEIL E	6-10
29/04/2011	19H45	BRAINE	CHAMP.501	WOLUWE K	SET JET FL BLEUE G	8-8 (27-31)
29/04/2011	19H45	BRAINE	CHAMP.504	BLOCRY E	PERWEZ F	9-7
6/05/2011	19H45	WAVRE WALHAIN	BAR.005	A.E.C G	MONT ST GUIBERT B	4-10
6/05/2011	19H45	WAVRE WALHAIN	BAR.006	WAVRE-WALHAIN D	WOLUWE C	9-5
6/05/2011	19H45	WAVRE WALHAIN	BAR.008	PUMA RIXENSART A	WAVRE-WALHAIN C	7-9
6/05/2011	19H45	WAVRE WALHAIN	BAR.009	PIRANHA B	HAMME-MILLE A	0-16 FF
6/05/2011	19H45	BRAINE	BAR.014	ROYAL KING KONG A	SET JET FL BLEUE D	8-8(36-30)
6/05/2011	19H45	BRAINE	BAR.015	A.E.C M	ROYAL 1865 D	9-5
6/05/2011	19H45	BRAINE	BAR.016	A.E.C. H	BLOCRY C	4-9
6/05/2011	19H45	BRAINE	BAR.017	HAMME-MILLE B	ROYAL ALPA G	8-8(30-29)
6/05/2011	19H45	BRAINE	CHAMP.101	A.E.C D	BRAINE C	5-9
6/05/2011	19H45	WITTERZEE	BAR.035	LOGIS AUDERGHEM Q	A.E.C. T	8-8(30-29)
6/05/2011	19H45	WITTERZEE	BAR.036	WITTERZEE D	SMASH EVERE D	9-5
6/05/2011	19H45	WITTERZEE	BAR.037	ROYAL 1865 H	SAFRAN B	10-2
6/05/2011	19H45	WITTERZEE	BAR.038	BRAINE I	ROYAL CLABECQ F	9-5
6/05/2011	19H45	WITTERZEE	BAR.039	PALHU B	BLOCRY F	16-0 FF
6/05/2011	19H45	WITTERZEE	BAR.046	EVEIL H	SMASH EVERE F	0-16 FF
6/05/2011	19H45	WITTERZEE	BAR.051	PALHU C	BLOCRY H	16-0 FF

7/05/2011	10H00	BRAINE	BAR.029	MONT ST GUIBERT F	SAFRAN A	0-16 FF
7/05/2011	10H00	BRAINE	BAR.030	SMASH EVERE B	KARREVELD A	16-0 FF
7/05/2011	10H00	BRAINE	BAR.040	A.E.C. T	SMASH EVERE D	6-10
7/05/2011	10H00	BRAINE	BAR.041	SAFRAN B	ROYAL CLABECQ F	9-5
7/05/2011	10H00	BRAINE	BAR.049	SMASH EVERE F	ROYAL ALPA P	4-10
7/05/2011	10H00	BRAINE	BAR.050	A.E.C. V	NIVELLOISE G	9-5
7/05/2011	10H00	WAVRE WALHAIN	CHAMP.202	LOGIS AUDERGHEM H	PERWEZ A	1-9
7/05/2011	10H00	WAVRE WALHAIN	CHAMP.403	SET JET FL BLEUE E	EVEIL E	9-5
7/05/2011	10H00	WAVRE WALHAIN	CHAMP.502	WOLUWE K	WOLUWE I	9-7
7/05/2011	10H00	WAVRE WALHAIN	CHAMP.505	BLOCRY E	EVEIL G	16-0 FF
7/05/2011	14H00	BRAINE	BAR.031	SAFRAN A	SMASH EVERE B	5-9
7/05/2011	14H00	BRAINE	BAR.032	MONT ST GUIBERT F	KARREVELD A	16-0 FF
7/05/2011	14H00	BRAINE	BAR.042	A.E.C. T	ROYAL CLABECQ F	0-16 FF
7/05/2011	14H00	BRAINE	BAR.018	ROYAL KING KONG A	A.E.C M	16-0 FF
7/05/2011	14H00	BRAINE	BAR.019	BLOCRY C	HAMME-MILLE B	3-9
7/05/2011	14H00	BRAINE	BAR.021	SET JET FL BLEUE D	ROYAL 1865 D	10-2
7/05/2011	14H00	BRAINE	BAR.022	A.E.C. H	ROYAL ALPA G	0-16 FF
7/05/2011	14H00	BRAINE	BAR.052	EVEIL H	ROYAL ALPA P	0-16 FF
7/05/2011	14H00	WAVRE WALHAIN	CHAMP.203	GREMLINS B	PERWEZ A	2-9
7/05/2011	14H00	WAVRE WALHAIN	CHAMP.503	SET JET FL BLEUE G	WOLUWE I	6-8
7/05/2011	14H00	WAVRE WALHAIN	CHAMP.506	PERWEZ F	EVEIL G	16-0 FF
7/05/2011	14H00	WAVRE WALHAIN	CHAMP.603	BLOCRY G	BMW 21 F	16-0
7/05/2011	18H00	BRAINE	BAR.020	A.E.C M	BLOCRY C	0-16 FF
7/05/2011	18H00	BRAINE	BAR.023	SET JET FL BLEUE D	ROYAL ALPA G	16-0 FF
7/05/2011	18H00	BRAINE	BAR.024	ROYAL 1865 D	A.E.C. H	16-0 FF
7/05/2011	18H00	BRAINE	BAR.007	A.E.C G	WOLUWE C	0-16 FF
7/05/2011	18H00	BRAINE	BAR.010	WAVRE-WALHAIN C	HAMME-MILLE A	4-9
7/05/2011	18H00	WAVRE WALHAIN	CHAMP.303	LOGIS AUDERGHEM L	LE MOULIN C	6-10
7/05/2011	18H00	WAVRE WALHAIN	CHAMP.507	WOLUWE K	BLOCRY E	4-10
14/05/2011	10H00	WAVRE WALHAIN	BAR.S41	PALUC A	PUMA RIXENSART B	8-8 (+16pts)
14/05/2011	10H00	WAVRE WALHAIN	BAR.S42	PERWEZ D	WAVRE-WALHAIN F	5-9
14/05/2011	14H00	WAVRE WALHAIN	BAR.S43	PUMA RIXENSART B	WAVRE-WALHAIN F	9-7
14/05/2011	14H00	WAVRE WALHAIN	BAR.S44	PALUC A	PERWEZ D	7-9

INTERCLUBS PROVINCIAL 2010-2011

TOURS FINAUX COMPLETS DES BARRAGES

DIVISION 1

N° match

Bar 000	Set Jet FI Bleue A	Set Jet Fleur Bleue A
	A.E.C. C	W_O

Set Jet Fleur Bleue A montant supplémentaire éventuel.

DIVISION 2

N° match

N° match	N° match	
Bar 001	Puma Rixensart A	A.E.C G
	A.E.C G	7-9
Bar 002	Wavre-Walhain C	Bar 005
	Mont St Guibert B	Mont St Guibert B
Bar 003	Wavre-Walhain D	Mont St Guibert B
	Piranha B	7-9
Bar 004	Hamme-Mille A	Wavre-Walhain D
	Woluwé C	9-7
Bar 007	A.E.C G	Bar 006
	Woluwé C	Woluwé C
Bar 008	Puma Rixensart A	Woluwé C
	Wavre-Walhain C	0-16 FF
Bar 009	Wavre-Walhain C	Woluwé C
	Piranha B	7-9
Bar 010	Hamme-Mille A	Hamme-Mille A
	Hamme-Mille A	0-16 FF

Les gagnants de Bar 005-006 et le gagnant et perdant du Bar 007 montent en D1

Le gagnant et le perdant du Bar 010 sont les montants supplémentaires éventuels. (MS1 et MS2)

DIVISION 3

N° match	N° match	
Bar 011	King Kong A	King Kong A 8-8 (36-30)
	Bar 014	
	Set Jet Fleur Bleue D	
Eveil D	9-3	
Bar 012	A.E.C. M	A.E.C. M 9-5
	Bar 015	
	Royal 1865 D	
Bar 013	A.E.C. H	Blocry C 4-9
	Bar 016	
	Blocry C	
Muppets A	9-1	
Bar 018	Wavre-Walhain E	Hamme - Mille B 6-8 (25-32)
	Bar 017	
	Hamme-Mille B	
Royal Alpa G	8-8(30-29)	
Bar 019	King Kong A	King Kong A M1 16-0 FF
	A.E.C. M	
Bar 020	Blocry C	Hamme - Mille B M2 3-9
	Hamme - Mille B	
Bar 021	A.E.C. M	Blocry C M3 et M4 0-16 FF
	Blocry C	
Bar 022	Set Jet Fleur Bleue D	Set Jet Fleur Bleue D 10-2
	Royal 1865 D	
	Bar 023	
Bar 024	A.E.C. H	Set Jet Fleur Bleue D 16-0 FF
	Royal Alpa G	
Bar 024	Royal 1865 D	Royal 1865 D 16-0 FF
	A.E.C. H	

Les gagnants de Bar 018 et 019 et le gagnant et le perdant du Bar 020 montent en D2
Le gagnant et le perdant du Bar 023 sont les montants supplémentaires éventuels. (MS1 et MS2)
Le gagnant et le perdant du Bar 024 sont les montants supplémentaires éventuels. (MS3 et MS4)

DIVISION 4

N° match	Equipe 1	Equipe 2	Score	Montants
Bar 025	Paluc A	Paluc A	9-3	
	Mont St Guibert F			
Bar 026	Puma Rixensart B	Puma Rixensart B	10-4	
	Safran A			
Bar 027	Smash Evere B	Perwez D	7-9	
	Perwez D			
Bar 028	Wavre-Walhain F	Wavre-Walhain F	10-5	
	Karreveld A			
Bar S41	Paluc A	Puma Rixensart B 8-8 aux points (+11) Bar S43	9-7	Puma Rixensart B M1 et M2
	Puma Rixensart B			
Bar S42	Perwez D	Wavre-Walhain F	5-9	
	Wavre-Walhain F			
Bar S44	Paluc A	Perwez D	7-9	M3 et MS1
	Perwez D			
Bar 029	Mont St Guibert F	Safran A	0-16 FF	Smash Evere B MS2 et MS3
	Safran A			
Bar 030	Smash Evere B	Smash Evere B	16-0 FF	5-9
	Karreveld A			
Bar 032	Mont St Guibert F	Mont St Guibert F	16-0 FF	MS4 et MS5
	Karreveld A			

Le gagnant et le perdant du Bar S43, ainsi que le gagnant du Bar S44 montent en D3.

Le perdant du Bar S44 est le 1er montant supplémentaire éventuel. (MS1)

Le gagnant et le perdant du Bar 031 sont les 3eme et 4eme montants supplémentaires éventuels. (MS2 et MS3)

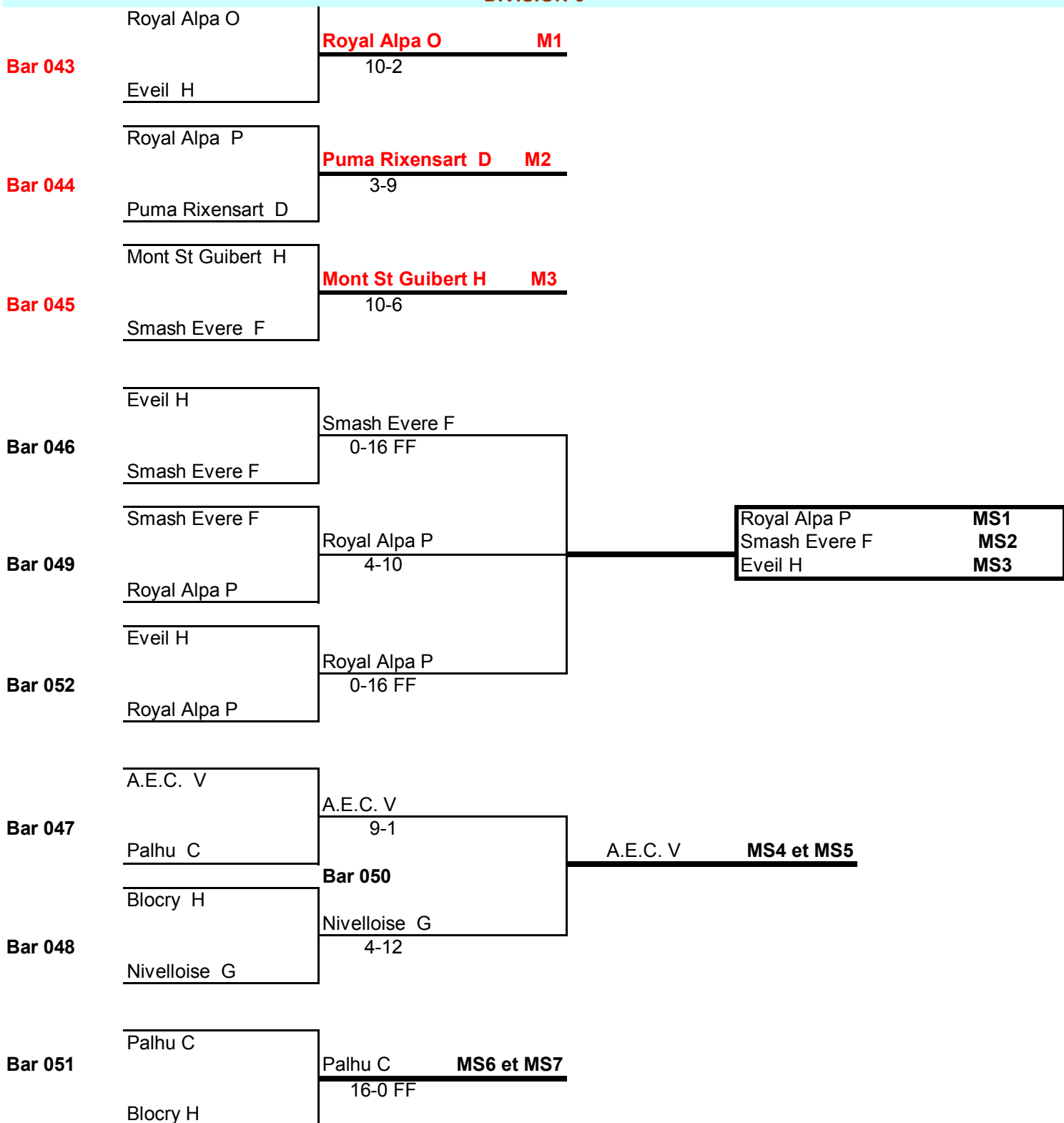
Le gagnant et le perdant du Bar 032 sont les 5eme et 6eme montants supplémentaires éventuels. (MS4 et MS5)

DIVISION 5

N° match	N° match		
Bar 033	A.E.C. T	Logis Auderghem Q	
	Palhu B		
		Bar 035	Logis Auderghem Q M1 8_8(30-29)
	A.E.C. T		
	8-8 (35-27)		
	Witterzee D	Smash Evere D	
	Bar 036	Witterzee D M2 9-5	
	Royal 1865 H	Safran B	
	Bar 037	Royal 1865 H M3 10-2	
	Braine I	Clabecq F	
Bar 034	Blocry F	Bar 038	Braine I M4 3-9
	Braine I		
	3-9		
Bar 039	Palhu B	Palhu B	MS4 et MS5 16-0 FF
	Blocry F		
Bar 040	A.E.C. T	Smash Evere D	Smash Evere D M5 6-10
	Smash Evere D		
Bar 041	Safran B	Safran B	MS1 9-5
	Clabecq F		
Bar 042	A.E.C. T	Clabecq F	MS2 et MS3 0-16 FF
	Clabecq F		

Les gagnants de Bar 035, Bar 036, Bar 037 et Bar 038 montent en D4
 Le gagnant du Bar 041 est le montant supplémentaire éventuel. (MS1)
 Le gagnant et le perdant du Bar 042 sont les montants supplémentaires éventuels. (MS2 et MS3)
 Le gagnant et le perdant du Bar 039 sont les montants supplémentaires éventuels. (MS4 et MS5)

DIVISION 6



Les gagnants de Bar 043, Bar 044 et 45 montent en D5

Les montants supplémentaires éventuels. (MS1,MS2 et MS3)

Le gagnant et le perdant du Bar 050 sont les montants supplémentaires éventuels. (MS4 et MS5)

Le gagnant et le perdant du Bar 051 sont les montants supplémentaires éventuels. (MS6 et MS7)

DIVISION 1 DAMES

Barrages entre la 9ème de Div.1 et la 2ème de Div. 2



DIVISION 2 DAMES

Barrages entre la 9ème de Div.2 et la 2ème de Div. 3





A l'occasion de son 50^{ème} Anniversaire,



Le CTT Woluwé

Vous invite à son Souper le Vendredi 10 Juin
à 20h30, dans la Salle de la Rotonde

MENU

Crème de Courgettes
Poulet au Curry
Salade de Fruits

Venez nombreux !!!

P.A.F: 16€

paiement au compte: 001-3557375-73

Adresse du Jour:

Salle de La Rotonde

54, rue JF Debecker 1200 WSL



STIGA

DONIC

andro
performance table tennis

Butterfly

Yasaka

TIBHAR

Dr. Neubauer

Sponeta

729

Pour tous vos achats "clubs",
tables, filets, marquoirs,
séparations, robots, balles,
polos, shorts, trainings,
n'hésitez pas à nous consulter
pour obtenir les meilleurs
prix possible.

NOS POINTS DE VENTE

CHARLEROI: 071 30 36 80

BRUXELLES: 02 660 49 54

LIÈGE: 04 234 61 64

NAMUR: 081 73 39 04

VERVIERS: 087 22 05 73

ANTWERPEN: 03 541 30 28

KUURNE: 0478 48 29 52

NOS PARTENAIRES

PRESSE PING SEBA

065 82 23 35

BT-SPORTS

0495 22 37 64

0496 54 14 98

info@dandoy-sports.com

SIÈGE SOCIAL

Zoning de Biron - Allée des Artisans, 5 - 5590 CINEY - Tél: 083 21 35 64 - Fax: 083 21 68 62